



MAIRIE de Aussac-Vadalle
16 - Charente

DIRECTION ETAT CIVIL

COPIE INTEGRALE

ACTE DE MARIAGE

N° 1983 N° Ordre 1

de

Patrick
BONITO

et de

Martine, Claudie
CAILLAUD

Le vingt huit février mil neuf cent quatre vingt trois à onze heures-trente minutes, devant Nous ont comparu publiquement en la Maison Commune, **Patrick BONITON**, coiffeur, né le 23 février 1952, à Vincennes (Val de Marne), 31 ans révolus, domicilié à Aussac (Charente), Vadalle, fils majeur-et légitime de Jean, Louis, Marcel BONITON et de Jeannine, Arlette MAIGRET; divorcé de Monique Adrienne BARDON d'une part. -----

Et **Martine, Claudie CAILLAUD**, sans profession, née le 14 juillet 1956 à Hyères (Var), vingt-six ans révolus, domiciliée à Rochefort (Charente-Maritime), rue Lafayette, fille majeure et légitime de Jean, Claude-----CAILLAUD et de Denise, Jeanne GIRARD ; divorcée de Jean Pierre Bernard-----BOUCHET d'autre part. -----

Sur notre interpellation, les futurs époux ont déclaré qu'un contrat-de mariage a été reçu le 28 janvier 1983 par Maître CHAPEYROU Jean, notaire à Rochefort (Charente Maritime); ils ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé, au nom de la Loi, qu'ils sont unis par le mariage ; -----

En présence de Marius MASTIO, âgé de 74 ans, domicilié à La Rochelle---(Charente Maritime), 59 rue de la Barre, directeur honoraire du Crédit-----Lyonnais et de Nicole DELORIÈRE, secrétaire, domiciliée à Angoulême----- (Charente), route de Périgueux, âgée de 46 ans, témoins majeurs. -----

Lecture faite et invités à lire l'acte, les époux et les témoins ont-signé avec Nous, Henry JEAN PIERRE, Maire d'Aussac, Officier d'Etat Civil.

Mention(s) :

>Mariage dissous par jugement du Tribunal de Grande Instance de Rochefort en date du 30 janvier 2003.

Délivrée, selon procédés informatiques, à Aussac, le 26 mars 2025.

Signature et sceau de l'officier de l'état civil



Le Maire,

Gérard LIOT